## DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Arrondissement de Soissons Canton de Soissons 1

> MAIRIE DE **POMMIERS** 02200

Tél.: 03 23 73 00 96

@:mairie.de.pommiers02@orange.fr

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2024-029

PORTANT SUR

PERMISSION OU AUTORI-SATION DE VOIRIE

RUE DES GROSSES VIGNES A POMMIERS

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Le Maire de la Commune de Pommiers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44. R53-2 et R225 :

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).

Vu la demande de Monsieur Aurélien MARTIN – Entreprise T.R.D. – Route de Condé – 02220 CIRY SALSOGNE, en date du 10/06/2024 ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants :

Viabilisation de parcelles rue des Grosses Vignes à Pommiers.

## ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise l'Entreprise T.R.D. ou l'entreprise chargée d'intervention, à une réglementation de circulation par la mise en place d'un balisage pendant les travaux, à savoir : restriction sur la section courante dans les deux sens de circulation rue des Grosses Vignes à Pommiers, limitation de vitesse à 30 km/h et interdiction de stationnement, à compter du 24 juin 2024 pour une durée d'un mois. Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

<u>Article 2</u>: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 3</u>: L'Autorité territoriale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 11 juin 2024

Le Maire Anthony GRANDO